

La ville s'en prend au président des plaisanciers

Dans une lettre, le maire dénonce un président d'association « irresponsable ». Pour ce dernier, la ville « polémique » depuis que l'association a osé contester la hausse des tarifs du port.

La lettre ouverte qui tombe à pic Le torchon continue de brûler entre la municipalité et l'association des plaisanciers, soit environ 330 adhérents. Yvon Bonnot, maire, et son adjoint Gilles Declochez (chargé des ports) viennent d'envoyer une lettre ouverte dans laquelle ils attaquent Jean Kiffer, le président de l'association... et ce, comme par hasard, à quelques jours de l'assemblée générale qui doit se tenir lundi. Un règlement qui tarde Dans ce courrier, la municipalité rappelle qu'elle a dû attendre « **de septembre 2008 à février 2009** » pour obtenir de l'association « **un projet de convention d'occupation du local communal** (basé à la gare routière, rue Anatole-Le Braz). **Sans que soit spécifié si celui-ci a été validé par une délibération du conseil d'administration. Faut-il y voir un manque de concertation ou un simple oubli ?** » La mairie a ensuite pris un arrêté cet été « **sur la vente illégale de boissons alcoolisées sans être détenteur de licence appropriée** ». Dans la foulée, elle demandait à l'association de plaisanciers de fournir un règlement intérieur tenant compte de cela et n'incluant donc pas leur buvette. Or, à ce jour, « **ce document ne nous est toujours**

pas parvenu. Faut-il voir dans ce manque de communication un refus de transparence du fonctionnement de l'association ou une présidence autoritaire [...] ? » Contacté à ce sujet, Jean Kiffer rétorque que ce fameux règlement « **a été préparé mais il va justement être voté à l'assemblée de lundi, comme il se doit ! Parce que je ne prends pas les décisions seul. Et bien sûr, le règlement reprendra l'arrêté qui est d'ailleurs strictement appliqué depuis cet été.** » Boutés hors de Perros ? Jean Kiffer ayant aussi la casquette de président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs, la municipalité aimerait bien voir partir le siège de cette fédération de son territoire. « **Nous avons alerté à plusieurs reprises M. Kiffer afin qu'il transfère le siège de cette association nationale sur une autre commune, sans résultat ! Cette demande n'a pas été évoquée lors d'un comité directeur et encore moins au congrès 2009.** » La fédération, elle, semble déterminée « **à rester à Perros. On est encore en République il me semble ?** ironise Jean Kiffer. **Quand je pense que j'avais transféré le siège de Quimper à Perros à la demande (malheureusement non écrite) d'Yvon Bonnot en 2002...** » soupire-t-il. Une affaire en justice qui passe mal... Et vire au règlement de compte. Pour le

président de l'association, « **tout est prétexte à polémique depuis qu'on a osé contester l'augmentation des tarifs 2009 du port et aller au tribunal administratif** ». Sur ce point, ils sont d'accord puisqu'Yvon Bonnot et son adjoint parlent de « **méconnaissance des dossiers par M. Kiffer** », d'un président « **irresponsable et hors-la-loi** », de sa « **notion simpliste de la démocratie [...]** La municipalité est victime de nombreuses attaques et diatribes initiées par M. Kiffer, non seulement par l'intermédiaire d'avocats [...] mais également par une communication dirigée qui vise à dénigrer systématiquement les efforts réalisés par la commune. Ainsi, comment peut-on imaginer une collaboration reconduite pour les Pucés de mer 2010, en donnant la possibilité à l'association de faire des recettes pour attaquer la ville ? » Le président attaqué dans ce courrier regrette pour sa part que « **l'on soit devenu des pestiférés et des voyous pour cette question de tarifs !** »